

Elaboration de la paix au Proche-Orient - Voeu présenté par Nicole DAHAN et Abdel GHEZALI

«Mme Nicole DAHAN : Avec Abdel GHEZALI, les événements qui se passaient à l'étranger nous ont beaucoup émus et nous avons discuté un grand moment et pensé qu'il était utile que nous fassions une motion ou un texte sur ce sujet. Depuis est intervenu le dimanche noir des élections, donc ce texte prend une autre ampleur bien que nous ne l'ayons pas modifié. Il reste je dirais notre impulsion de départ en dehors de ce qui s'est passé dimanche.

M. LE MAIRE : Il a été un petit peu modifié par rapport au texte original car on a modifié inconséquence par impuissance.

Mme Nicole DAHAN : Mais dans sa teneur, dans son sujet, nous ne l'avons pas modifié.

«La présence de nombreux foyers de guerre à travers le monde (Afghanistan, Tchétchénie, Philippines, Proche-Orient, ...) questionne notre conscience. L'hégémonie politique et militaire des États-Unis, l'impuissance de l'Union Européenne ne favorisent pas le règlement de ces conflits.

Dans ce contexte, nous invitons nos concitoyens à soutenir et à encourager l'action de tous les États, organisations, associations, personnes qui peuvent contribuer à l'élaboration de la paix au Proche-Orient.

Ainsi, la reconnaissance de l'existence de deux États israélien et palestinien, la garantie de leur viabilité politique et économique, leur sécurité, sont des éléments indispensables pour une paix juste et durable.

Aussi cruelle que soit l'actualité, les Français de confessions différentes ne doivent pas s'opposer. Nous devons travailler sans relâche pour permettre à tous les citoyens de vivre ensemble au-delà de leurs diversités.

Notre énergie ne devrait-elle pas s'attacher à mettre en commun nos cultures, les volontés à s'épanouir dans une France plus solidaire, soucieuse de l'originalité de chacun, et unis pour une progression sociale commune ?».

M. LE MAIRE : Je vous remercie l'un et l'autre de ce voeu que vous avez déposé conjointement ce qui est, vous l'avez bien compris, tout un symbole».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce voeu à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.